

## COMMUNIQUE DE PRESSE OFFICIEL

### Marché de plein vent sur la commune de Grenade

Suite aux interrogations que peut susciter la fermeture du marché hebdomadaire, le samedi matin, sous notre halle de Grenade, M le Maire tenait à apporter quelques précisions.

Tout d'abord qu'il est bien conscient qu'il n'y a pas de situations idéales, que le marché ait été maintenu, comme ce fût le cas au début, ou bien fermé à compter du 28 mars, dans les 2 cas cela n'a pas forcément été bien perçu et parfois vivement critiqué.

Cette fermeture a été motivée et actée en application des décisions gouvernementales qui s'appliquent dans le but de limiter la propagation de l'épidémie que nous vivons.

Il y a bien des possibilités de dérogation, mais elles s'appliquent dans un champ très restreint, à savoir sur des territoires où il y a très peu de commerces, ce qui n'est pas le cas de Grenade ; et surtout il n'est permis d'accueillir qu'une dizaine de commerces alimentaires.

M le Maire comprend le désarroi de ces producteurs, c'est d'ailleurs pour cela que, dès le début du confinement, il a mis en place une liste de ces derniers sur le Facebook et le site Internet officiel de la commune : [www.mairie-grenade.fr](http://www.mairie-grenade.fr) informant ainsi la population des possibilités d'approvisionnement soit directement à la ferme, soit en mode livraison à domicile.

N'hésitez surtout pas à les solliciter !

Par ailleurs, à l'initiative de l'association des commerçants de la ville, une deuxième liste des commerces a également été mise en place, disponible sur les mêmes réseaux sociaux, et sur <https://www.facebook.com/commercesdegrenade> proposant aussi des offres de proximité aux grenadains.

Allez les consulter régulièrement car ces listes sont mises à jour quotidiennement.

Enfin, M le Maire tient à préciser qu'il a effectué une demande officielle auprès de M le Préfet de la Haute-Garonne, dans le but de permettre la réouverture du marché le samedi 16 mai, dans l'hypothèse d'un déconfinement ; et cela bien entendu, dans des conditions d'hygiène et de sécurité qui seront imposées par la loi.

Le Maire, Jean-Paul DELMAS.